

Compte rendu de la séance du 21 novembre 2019

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 21 novembre 2019

Date de la convocation: 16/11/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Laurent CLAVEL, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés: Anne BAZALGUES par Nadine BAPTISTE

Excusés: Claude LAGARDE

Absents: Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT

Secrétaire de séance: Sandrine RIVIERE

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2019
- Présentation de l'ordre du jour

Délibérations :

- 1- Indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur Municipal
- 2- Proposition d'achat et de prix pour la maison Foulastric
- 3- Vote de crédits supplémentaires (DM2)
- 4- Politique jeunesse du canton de Gramat
- 5- Motion pour le maintien des Trésoreries de proximité

Autres points à l'ordre du jour :

- 1- Cauvaldor : convention de mutualisation, prestations payantes
- 2- Obligation d'équiper les Etablissements Recevant du Public d'un défibrillateur d'ici 2022
- 3- Inventons le muret en Quercy du XXI^e siècle : proposition d'action de la Chambre des Métiers et du Parc naturel régional
- 4- Retable de l'église
- 5- Contenu du "totem" informatif du Parc naturel régional
- 6- Point sur épandage du digestat de méthanisation
- 7- Présentation projet urbanisme COUZOU suite à rencontre avec le service ADS de CAUVALDOR
- 8- Convention de mise à disposition de matériel auprès de la commune pilote pour la préservation de la Trame Verte et Bleue

Questions et informations diverses

Délibérations:

Indemnités de Conseil et de Budget allouées aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur Municipal (DE 2019 032)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au changement de comptable au 1^{er} septembre 2019, il convient de délibérer concernant les indemnités de conseil et de budget pouvant être allouées au Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, publié au Journal Officiel du 27 septembre 1983, fixant les indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection du budget,

- de calculer ces indemnités, d'une part, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et, d'autre part, selon l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et de les attribuer sans modulation à Monsieur LAGARRIGUE Pascal, Receveur Municipal, pour la durée du mandat.

Proposition d'achat et de prix pour la maison "Foulastré" (DE 2019 033)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Robert FOULASTRIE l'a relancé pour savoir si la Commune souhaiterait acheter son bien situé dans le bourg, parcelle AC 273, à savoir une maisonnette de 45 m² avec un devant de porte (surface totale du bien 56 m²).

Il a indiqué le 7 novembre à M. le Maire qu'il souhaitait vendre son bien pour un montant de 1 500,00 €. Compte tenu de l'état du bien et de la démolition nécessaire avant tout aménagement, M. le Maire lui a proposé, le 11 novembre, un prix d'achat de 1 000,00 €. Cependant, en date du 13 novembre, le vendeur maintient sa proposition initiale.

La commune n'ayant aucune possession dans le bourg, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce projet d'achat qui présente une opportunité et de valider une offre définitive.

Cette acquisition permettrait de disposer d'un emplacement sur lequel, après démolition partielle ou totale, il serait possible de bâtir un local fermé pour le Comité des Fêtes (et d'implanter, éventuellement, les conteneurs OM). Certains Conseillers considèrent que ce lieu serait éloigné du couderc où ont lieu les festivités. M. le Maire pense que pour deux ou trois grandes animations cela ne poserait pas trop de problèmes. Actuellement, le garage de la mairie est utilisé conjointement par la Commune (outillages, tondeuse, remorque...) et le Comité des Fêtes qui n'a pas de local. Compte tenu du peu de place disponible, le véhicule de la Commune, déjà âgé, est en permanence garé à l'extérieur sur Carluet.

Le coût de l'opération n'étant pas connu à ce jour (à part la démolition), les Conseillers pensent qu'il faudrait faire réaliser des estimations et étudier différentes possibilités : agrandir le garage actuel, bâtir

près des sanitaires... La surface construite sera aussi déterminante et permettra de faire un choix raisonnable.

A l'issue de ces échanges, les membres du Conseil Municipal demandent donc à M le Maire de faire établir une estimation des possibilités évoquées avant de prendre une décision. Les évaluations seront présentées lors de la prochaine réunion et le Conseil Municipal se prononcera sur l'achat et l'offre à faire pour la « maison Foulastré ».

Vote de crédits supplémentaires (DM 2) (DE 2019 034)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
1641	Emprunts en euros	10000.00		
2132 (041)	Immeubles de rapport	10500.00		
1641 - 93	Emprunts en euros		10000.00	
2031 (041)	Frais d'études		10500.00	
		TOTAL :	20500.00	20500.00
		TOTAL :	20500.00	20500.00

Il s'agit de permettre le remboursement d'une partie du crédit relais contracté pour les travaux de réhabilitation du logement communal et de ré imputer correctement les frais d'honoraires et d'études. Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus à l'unanimité.

Politique jeunesse du canton de Gramat (DE 2019 035)

La commune de Couzou participe au projet concernant les adolescents de 11 à 17 ans sur le canton de Gramat qui s'est concrétisé durant l'année 2017. Un espace jeunes porté par la commune de Gramat a vu en effet le jour au sein du Pôle social, Faubourg Saint-Pierre au mois de septembre 2017.

Des animations et des projets en période scolaire et extrascolaire sont mis en place tout au long de l'année au sein de l'espace jeunes, au collège de Gramat mais également dans d'autres communes du canton, comme cela a été évoqué lors de la réunion de présentation-bilan du 18 avril 2018.

La participation des familles se décompose en une cotisation annuelle adaptée au quotient familial et distincte suivant les périodes concernées (scolaire/vacances scolaires) et la participation ou non de la commune d'origine.

Pour les communes du canton, la participation pour l'année 2019 serait de 23 € par jeune, soit pour 4 jeunes : 92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de continuer leurs actions en faveur de la jeunesse et de s'associer au projet exposé ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à prévoir la dépense au budget communal soit 92 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

Motion pour le maintien des Trésoreries de proximité (DE 2019_036)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion en faveur du maintien des services de proximité des Finances Publiques et notamment de la Trésorerie de Gramat.

Les collectivités locales du Lot ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises, ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité. Il est donc indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes, que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse.

La disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que les populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale.

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements et pour la Commune de se rendre à Gourdon distante de 25 km de contre 10 km actuellement pour Gramat.

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis.

Par ces motifs, les élus déplorent cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

La Commune s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de soutenir cette motion.

Autres points à l'ordre du jour :

1- Cauvaldor : convention de mutualisation, prestations payantes : nous avons délibéré pour conventionner avec réciprocité entre Couzou et Cauvaldor. Renseignements pris la Communauté de communes n'a toujours pas fixé les tarifs des différentes prestations et matériels nécessaires (véhicules, engins et personnels...). Nous ne sommes donc toujours pas fixés. Par contre CAUVALDOR nous informe que toute prestation sera payante si nous sollicitons des services.

2- Obligation d'équiper les Etablissements Recevant du Public d'un défibrillateur d'ici 2022 : chaque collectivité sera obligée d'équiper ses établissements suivant un calendrier fixé en fonction d'un classement par catégorie. A Couzou, est concerné le foyer rural, catégorie 5, au 1^{er} janvier 2022. CAUVALDOR lancerait un marché d'achat groupé afin de réduire le coût de cette contrainte. Comme pour celui que nous avons à la Mairie, un contrat de maintenance sera à contracter.

3- Inventons le muret en Quercy du XXI^e siècle : proposition d'action de la Chambre des Métiers et du Parc naturel régional : en partenariat avec la Chambre des Métiers, le Parc naturel régional lance une action en direction du « muret du XXI^e siècle ». Deux écoles de Montauban travailleront à faire des propositions. Nous avons reçu un courrier sollicitant des communes volontaires : pour minimum 10 m de long et 1.50 m de haut. La chambre des métiers regroupe

l'ensemble des volontaires, ensuite les meilleurs projets proposés seront retenus par un jury. Les élus ne souhaitent pas inscrire la commune.

4- Retable de l'église : 4 restaurateurs avaient été sollicités. Deux ont répondu en nous communiquant leur devis. Les montants en sont les suivants : pour l'un 21 763,20 € pour 300 heures de travail, l'autre pour 34 737,60 € pour 740 à 780 heures de travail, descriptif et détails plus approfondis. A la suite de ces propositions, M. Guillaume Bernard (chargé de mission patrimoine immobilier au Conseil Départemental du Lot) nous alerte sur l'état alarmant du maître autel, au vu du second devis beaucoup plus poussé. Il nous rappelle que le Département, la Région et l'Etat peuvent soutenir la commune à hauteur de 70%. Il n'est pas certain que ce sera le cas l'année prochaine. Avec ce financement, la commune aurait un reste à charge de 10 555,00 € (sur le devis le plus élevé). M. le Maire a échangé avec M. le Sous-Préfet pour solliciter « un coup de pouce » à cette restauration patrimoniale. Il lui a été répondu qu'il verrait ce qu'il peut faire. Le dossier complet lui a été envoyé. M. le Maire rappelle qu'un dépôt de dossier ne signifie pas forcément engagement si nous n'obtenions pas ce que nous envisagions. Il sera proposé une délibération avec tous les éléments et les sommes correspondantes à cette restauration pour la prochaine réunion du Conseil Municipal. Celle-ci engagera le dépôt des demandes d'aides et ainsi l'opération de restauration. Une partie du financement peut être sollicité par des dons et auprès du journal « Le Pèlerin » qui organise des concours avec aide financière possible. Aujourd'hui nous en sommes au stade de l'information sur le dossier. Les dégradations sont arrivées au long des années. La reprise des joints avaient limité l'humidité mais lors des travaux d'enfouissement du réseau électrique, la conduite depuis le regard des eaux du toit avait été coupée et l'écoulement se faisait dans le sol faisant pénétrer l'eau par infiltration. Depuis, les travaux de jonction ont été réalisés. Une aération de l'église est indispensable mais actuellement pas en place. Lors du démontage des vitraux, Mme Magalie MOULIN, chargée de la restauration, a constaté qu'un bas de vitrail pouvait être ouvert afin d'aérer l'église. Il sera remis en fonction.

5- Contenu du "totem" informatif du Parc naturel régional : nous sommes arrivés à l'étape finale sur le contenu du totem qui sera installé sur le couderc près de l'espace pic-nic et de la boîte à livres. Quelques points sont à noter et des dessins à finaliser. Les points emblématiques de notre commune (élevage de brebis, nécessité des points d'eau, truffières...) seront à reprendre et complétés par des graphismes de vues de paysages. Nous donnerons ensuite notre accord et délibérerons sur le lieu d'implantation et le contenu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

6- Point sur épandage du digestat de méthanisation : la restitution de l'enquête interministérielle sur les problèmes rencontrés et les impacts éventuels depuis la mise en fonctionnement du méthaniseur a eu lieu mardi 19 novembre à Gourdon (M. le Maire était convié). Sur Couzou, à La Pannonie, 4 lieux étaient inscrits. La parcelle en aval du château, près des habitations, a été retirée (documents apportés à la mairie le 15 novembre par une technicienne de la CAPEL).

La présentation du rapport a été succincte, reprenant les divers points évoqués depuis des mois par les particuliers ou associations. L'ensemble n'appellerait pas de grandes remarques si ce n'est l'odeur à régler (la Quercynoise serait aussi en partie responsable), et surtout les risques encourus en cas de pollution sur nos sols karstiques non-filtrants, un suivi plus rigoureux des analyses et les informations ou problèmes rencontrés plus transparents. De nombreuses interventions dans la salle ont évoqué des craintes de dérive sur les quantités épandues. Une commission de suivi sera mise en place, composée de « techniciens et spécialistes » de différentes disciplines (eau, agriculture...).

Un rapport de 92 pages a été rédigé, il est disponible en ligne : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr.

7- Présentation projet urbanisme COUZOU suite à rencontre avec le service ADS de CAUVALDOR : des « erreurs » de retranscription ont été relevées. L'ensemble est actuellement consolidé compte tenu des différentes contraintes. Précisions et dimensionnement relatives à l'OAP prévue à regarder. Les souhaits, demandes ou remarques pourront être exprimés sur le registre prévu à cet effet lors du déroulement de l'enquête publique. Celle-ci fera l'objet d'une publicité légale et les dates seront communiquées.

8- Convention de mise à disposition de matériel auprès de la commune pilote pour la préservation de la Trame Verte et Bleue : la convention relève le matériel mis à disposition par le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Le Contrat Restauration Biodiversité est financé par la Région Occitanie et par le programme européen FEADER. La contrepartie de ces prêts est un engagement à la pérennité d'au moins 5 années de l'action. A titre d'usage gratuit : un télescope

DOBSON SKY-WATCHER 254/1200, 4 cartes du ciel, 9 livres de faunes et flores. D'autres titres peuvent être empruntés au siège du Parc naturel régional, à Labastide Murat. Afin de pouvoir utiliser correctement le télescope, une formation sera dispensée. Elle sera réalisée rapidement. Sur le lieu d'observation de Belugue, des emplacements plans en ciment seront implantés de manière réversible en minimisant l'impact sur les lieux. Un appel sera fait pour participer au « chantier ».

Questions et informations diverses :

- Suite à la rénovation du logement communal, nous allons prochainement recevoir 2 605,16 € de prime d'incitation au titre des certificats d'économies d'énergies (CEE) en complément des autres subventions.

- Jeudi 28 novembre de 18h00 à 20h00, au cinéma de Vayrac, une réunion est organisée par Lot Numérique et Alliance très haut débit, pour faire le point sur le déploiement du haut débit et les étapes à venir, à savoir la fibre pour le très haut débit. Réunion ouverte à tout le monde.

- Animation Parc naturel régional à Couzou du 15 novembre : seulement 2 habitants de la commune... Dommage parce que l'information avait été donnée assez tôt.

- Une animation, dans le cadre de la restauration de la biodiversité, est proposée par la LPO sur les chouettes et oiseaux de nuit. La soirée se déroulera le 13 mars 2020 en salle puis en extérieur. Retenir dès à présent cette date. Dernière animation de notre mandature.

- Une taille des arbres (tilleul, marronnier) a été réalisée le 31 octobre sous la pluie. Le résultat est satisfaisant et redonne un port plus régulier.

- Le matériel d'adressage est arrivé. D'ici 2 semaines les trous seront forés pour mettre en place les poteaux. Les habitants seront informés par distribution : du nom de leur rue, de leur numéro à installer. Ils auront un plan qui les informera du nom des autres voies. Nous les inviterons à passer à la Mairie retirer leur plaque et le certificat qui atteste de la nouvelle adresse.

- Date nettoyage mares (Trame Verte et Bleue) Nous devons assez rapidement convenir d'une date pour continuer la remise en état des mares prévues : les Places et surtout les Carmes. Appel sera fait auprès des habitants.

- Le Noël des enfants aura lieu samedi 14 décembre à 15h30 au foyer. Le Père Noël viendra rendre une visite aux enfants. Les anciens seront aussi conviés au goûter et recevront le cadeau de la Mairie. Invitation sera lancée par le Comité des Fêtes et la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.
La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le 19/12/19.